



**European
Partners for the
Environment**

Monsieur Juncker
Président du Conseil Européen
Premier Ministre
33, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Europe

Bruxelles, 14 février 2005

Monsieur le Président,

Concerne: Conseil Européen de Printemps.

Veillez trouver ci-jointe une note de synthèse, présentant un rapport "Des accélérateurs de progrès pour l'Europe"

Il appartiendra au Conseil Européen de créer les mécanismes qui unifient les « stratégies croissance et emplois, social, développement durable, objectifs du millénaire » etc. proposées, à tort, de façon séparée par la Commission. Les agendas aujourd'hui « s'entrecroisent » et il faut une méthode nouvelle de travail qui y soit adaptée.

Il faut aussi créer des mécanismes produisant du leadership, du dynamisme, de l'empowerment, là où les mécanismes habituels conduisent à la paralysie. Il faut enfin assurer la « cohésion sociale » qui est, notamment, le « ciment » de la compétitivité.

Nous avons réussi dans les années antérieures à introduire dans la machinerie communautaire des « accélérateurs de progrès » que sont la charte des droits fondamentaux et le développement durable. Aujourd'hui il en faut de nouveaux pour permettre à l'Europe de faire progresser ensemble son modèle social et sa compétitivité comme pour convaincre l'opinion publique hésitante en ces temps de referenda.

Un accélérateur de progrès serait une décision du Conseil Européen de Printemps de lancer une *Convention Européenne*, d'un nouveau type, qui unifierait toutes les « stratégies » en visant un « *Contrat Européen pour une Société de Bien-Etre Collectif* » avec des phases « décentralisées » au niveau des Etats membres. Cette formule serait une mise en œuvre élargie du concept innovation par accord' du Conseil Européen de Feira.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre haute considération.

Raymond Van Ermen